

DIRECTION GÉNÉRALE DES PRODUCTIONS
ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRES

Abidjan, le 08 FEV 2022

DIRECTION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX,
DU CONTRÔLE ET DE LA QUALITÉ

N° 0102
7MINADER/DGPSA/DPVCQ

Note circulaire

A l'attention des opérateurs économiques

Le Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, informe les Opérateurs Economiques que, dans le cadre de la mise en œuvre de e-Phyto en Côte d'Ivoire, appuyée par le Groupe de la Banque Mondiale à travers le programme régional de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO), la phase pilote de la délivrance du certificat phytosanitaire électronique démarre le 22 février 2022 aux port d'Abidjan et de San Pedro.

La phase pilote porte sur le café et le cacao à l'exportation.

Tous les applicateurs de traitement phytosanitaire du café et du cacao agréés, au titre de la campagne 2021-2022 sont retenus pour participer à la phase pilote.

Le Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire invite les exportateurs, transitaires et applicateurs de traitement phytosanitaire sélectionnés à prendre les dispositions nécessaires pour leur participation effective à cette importante étape du processus de migration de la Côte d'Ivoire sur la plateforme e-Phyto du Secrétariat de la Convention internationale pour la Protection des Végétaux.

Pour toute information supplémentaire relative à cette phase pilote, prière contacter le service d'assistance de GUCE Côte d'Ivoire par l'un des moyens suivants :

- Siege: (+225) 27 21 21 23 95
- Mobile: (+225) 07 59 69 23 50 / 07 59 60 56 81 / 07 68 30 24 89
- Cybercafé Treichville : (+225) 27 21 37 52 68
- Cybercafé San Pedro : (+225) 27 34 71 27 18
- E-mail : comptes@guce.gouv.ci / support@guce.gouv.ci
- Skype : [helpdesk.guce.gouv.ci](https://www.skype.com/join/helpdesk.guce.gouv.ci)



YAO Amenan Angele
Ingénieur en Chef
d'Agronomie